



COMMISSION FORMATION CRTAO

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 FEVRIER 2022

- L'année a encore été perturbée par la situation sanitaire, le premier semestre a vu des formations annulées ou des problèmes d'accueil pour les regroupements autorisés.
- L'apport des techniques numériques a réglé une partie de ces difficultés.
- Les examens des EF de 2020 répartis sur janvier 2021 (dérogation pour des examens en visio sur la partie en place de l'observation, la vidéo et la planification. La partie mise en situation pédagogique faisant l'objet de la dispense) 16 inscrits à l'examen - 15 reçus.
- Au total malgré tout plus de 35 journées de formations et près de 200 heures d'interventions en visio ou présentiel.
- Mise en place de nouveaux contenus sur des FC pour répondre à la reprise d'activité.

- Saison 2020/2021
 - Deux formations E1 > EF
 - 8 inscrits sur Toulouse.
 - Aucun sur Montpellier donc annulée (pourtant proposée 2 fois à des dates différentes)
 - Examen repoussé par 2 fois faute restriction Covid - prévus fin mars 2022 (un an de retard)
- Saison 2021/2022
 - deux nouvelles formations EF
 - une sur Toulouse 5 inscrits, une sur Montpellier 4 inscrits
- 1 CQP TS
 - candidat club de Montpellier, commencé se terminera en juin 2022 (formation en alternance)

- Les formations continues ou AE ont pu redémarrer à la rentrée de septembre et ont regroupé de nombreux candidats :
- AE Carcassonne en mars 2021 annulée faute restriction Covid
- AE Tournefeuille en septembre 11 inscrits
- AE Toulouse 12 inscrits
- FC Muret 7 inscrits
- FC Castelsarrasin 6 inscrits
- FC Auch 10 inscrits
- FC Bellegarde 8 inscrits
- FC Narbonne 15 inscrits
- FC Montpellier 12 inscrits

- Changements à venir pour les formations en septembre :
- Fin de l'AE et ouverture de EF (Encadrant fédéral) sur le premier week-end de formation EF.
 - Sans pré-requis, mis à part 2 ans de licences révolus.
 - Pas d'examen final.
 - Permet l'encadrement en club du premier niveau d'apprentissage.
- Cette nouvelle formule doit pouvoir répondre aux demandes des clubs sur l'allègement des critères et temps de formation.